

**CAPa (Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole) en  
apprentissage  
Métiers de l'Agriculture Ruminants**



**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES :**

Entrer dans la vie active en tant qu'ouvrier qualifié (exploitation agricole, CUMA, etc.)  
Poursuivre les études par la voie professionnelle ou l'apprentissage (BP REA, BAC Pro, etc.)

---

**OBJECTIFS DE LA FORMATION :**

Réfléchir et faire évoluer son parcours professionnel pour devenir acteur de son projet professionnel.  
Acquérir les compétences techniques et professionnelles pour exécuter des travaux agricoles.

**CONTENU DE LA FORMATION ET STRUCTURE DU DIPLÔME :**

**Modules professionnels :**

Acquérir les bases en productions animale et végétale.  
Réaliser des travaux dirigés dans un contexte agricole.  
Savoir appliquer les gestes professionnels liés à la conduite du troupeau (connaissances en pastoralisme).  
Mobiliser les connaissances de base en communication, mathématiques, sciences, monde contemporain et informatique dans les situations de la vie professionnelle et sociale.

**Moyens techniques :** travaux pratiques, sorties pédagogiques

**Structure du diplôme :**

Diplôme national de niveau 3 délivré par le Ministère de l'Agriculture  
Évaluation par UC (Unités Capitalisables) ; l'ensemble des UC est à acquérir dans un délai de 5 ans.

---

**RYTHME ET DURÉE DE LA FORMATION :**

Formation sur 2 ans par alternance de 840 h en centre, soit par an : 12 semaines au CFA, 35 semaines en entreprise et 5 semaines de congés payés

Période de la formation : de septembre à juin

Lieux de formation : Marvejols et sites adaptés selon les chantiers d'application.

---

**CONDITIONS D'ADMISSION :**

- Avoir entre 16 et 29 ans (dérogation possible si moins de 16 ans ou plus de 29 ans)
- Avoir suivi les cours d'une classe de 3<sup>ème</sup>
- Avoir signé un contrat avec un maître d'apprentissage

Les candidats sont convoqués pour un entretien de motivation et de positionnement, leurs aptitudes à la réussite du parcours de formation.

## STATUTS ET RÉMUNÉRATION :

Salarié(e) en formation et rémunération versée par le maître d'apprentissage. Salaire déterminé en fonction de l'âge et fixé pour chaque année de formation (de 27 à 100 % du SMIC). Droits aux congés payés et même couverture sociale que l'ensemble des salariés de l'entreprise.

Possibilité d'internat à La Canourgue pour les mineurs.

Nos locaux sont accessibles pour les personnes en situation de handicap. Contactez notre secrétariat.

## LES ATOUTS DU CENTRE :

Une équipe pluridisciplinaire

Des conduites et des réalisations de chantiers

Des visites en milieu professionnel

Un accompagnement individualisé tout au long de la formation

Taux d'insertion professionnelle 6 mois après la sortie de formation (2022) : 33,33 %

Taux d'appréciation des bénéficiaires (2022) : 81.09 %

Taux de réussite aux examens (2022) : 100 %

## CONTACTEZ-NOUS :

**CFA de la Lozère**

### SITE DE MARVEJOLS

1 Avenue des Martyrs de la Résistance

48100 MARVEJOLS

Tél : 04.66.32.02.39

Mail [cfa.lozere@educagri.fr](mailto:cfa.lozere@educagri.fr)

[www.epl.lozere.fr](http://www.epl.lozere.fr)



Mise à jour le 05/04/23